

INFORMATIONS PARENTS 2022-2023

RENTREE 2022/2023

LA RENTREE AURA LIEU LE : **JEUDI 01 SEPTEMBRE 2022**

- 09H00 A 15H35 POUR LES CLASSES DE 6^{ÈME}
- 10H15 A 15H35 POUR LES CLASSES DE 5^{ÈME}
- 13H45 A 16H 40 POUR LES CLASSES DE 4^{ÈME}
- 14H15 A 16H40 POUR LES CLASSES DE 3^{ÈME}

**DOCUMENT A
CONSERVER**

VENIR LE PREMIER JOUR MUNI DE SON SAC DE CLASSE, D'UNE TROUSSE, D'UN CAHIER DE TEXTES ET D'UN CAHIER.

LA RÉUNION DE RENTRÉE PARENTS 6E / PROFESSEURS AURA LIEU LE **LUNDI 05.09.2022 À 18H**

COMMENT SUIVRE LA SCOLARITE DE VOTRE ENFANT ET L'ACTUALITE DE L'ETABLISSEMENT ?

(Absences de professeurs, changements d'emploi du temps, notes et absences, devoirs à faire)

1- **ACCES à Mon Bureau Numérique (MBN)**

<https://www.monbureau numerique.fr/>

- Pour un accès à la **messagerie** interne.
(Contact avec les professeurs ainsi qu'avec la direction et le personnel administratif).
- Pour suivre les devoirs**, les évaluations de votre enfant ainsi que ses absences.

2-ACCES aux téléservices

<https://educonnect.education.gouv.fr>

- Accès aux bulletins** depuis la primaire jusqu'au lycée.
- Pour réaliser votre demande de bourse collège dès le 3 septembre et/ou votre demande de bourse lycée dès le mois d'avril.
- Pour les démarches d'orientation et d'affectation (élèves de 3^e).
- Pour inscrire votre enfant au lycée (élève de 3^e)

IDENTIFIANT EDUCONNECT PARENTS POUR
2 ACCES DIFFERENTS

COMMENT OBTENIR VOS IDENTIFIANTS DE CONNEXION ?

EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mon enfant

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est **un compte unique** qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour **suivre la scolarité de mes enfants**



J'utilise ce compte unique :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :

- aux **démarches en ligne** (Scolarité services) comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**
- au **livret scolaire** de mes enfants.

EduConnect remplace mes anciens comptes : il simplifie le suivi et l'accompagnement de la scolarité de mes enfants.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur teleservices.education.gouv.fr



1

Pour activer mon **compte unique**, j'ai besoin du **numéro de téléphone portable** donné lors de l'inscription de mes enfants.



2

Une fois que mon compte est activé, j'accède aux services et démarches associés à chacun de mes enfants.

L'identifiant de votre enfant sera distribué à la rentrée scolaire par le professeur.

En cas de difficulté pour vous connecter merci de contacter le secrétariat au 03.89.37.91.06



Collège Remy Faesch 07 place Joffre 68800 THANN

☎ 03-89-37-91-06

ce.0681541f@ac-strasbourg.fr

www.remyfaesch.fr



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMENT CONTACTER LES DIFFERENTS SERVICES DU COLLEGE ?

Vie scolaire (absences)	03.89.38.34.92
Gestion (demi-pension, facturation...)	03.89. 38.34.97
Secrétariat (inscriptions, bourses, informations diverses)	03.89. 37.91.06

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

L'ensemble des démarches et concernant les abonnements aux différents transports scolaires se réalisent sur le site internet : <https://www.fluo.eu/> rubrique scolaire.

LES HORAIRES DU COLLEGE

MATIN	APRES MIDI
7 h 45 (ouverture du portail)	13 h 35 (ouverture du portail)
1 ^{ère} sonnerie/mise en rang 7 h 55	1 ^{ère} sonnerie/mise en rang 13h40
8 h 00 2 ^{ème} sonnerie (début des cours)	13h45 2 ^{ème} sonnerie (début des cours)
M1 : 8h → 8 h 53	S1 : 13h45→14h38
M2 : 8 h 57 →9h50	S2 : 14h42→15h35
Récréation : 9h50→10h05	Récréation : 15h35→15h47
M 3 : 10h10→11h03	S3 : 15h50→16h43
M 4 : 11h07→12h00	S4 : 16h47→17h40



Collège Remy Faesch 07 place Joffre 68800 THANN

☎ 03-89-37-91-06

ce.0681541f@ac-strasbourg.fr

www.remyfaesch.fr



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. L'enseignement religieux

- Conformément aux dispositions législatives particulières à l'Académie de Strasbourg, l'enseignement religieux fait partie intégrante du programme d'enseignement et revêt de ce fait un caractère obligatoire dans les lycées et les collèges. Ces mêmes dispositions prévoient la possibilité de dispense de cet enseignement sur la demande expresse des représentants légaux des enfants.
- **L'inscription à l'enseignement religieux est reconduite l'année suivante sauf si une demande de dispense est présentée par la famille avant le 10 juin de l'année scolaire en cours.**

2. La Section Sportive Scolaire Athlétisme

- La section sportive scolaire athlétisme accueille les élèves motivés par une activité physique complémentaire et après avis médical. L'horaire hebdomadaire est d'1 heure 30. Le créneau est fixé en fin d'après-midi (15h45-17h45).

3. L'assurance scolaire

- L'assurance scolaire est devenue, dans les faits, indispensable. L'organisation d'activités scolaires (trajets, sorties et voyages) ou péri-scolaires nécessite que les élèves soient assurés pour les risques liés à ces activités.
- Vérifiez bien que votre assurance scolaire couvre le risque de dommage causé par votre enfant (responsabilité civile) mais aussi celui subi par lui (assurance individuelle).
- Un certificat d'assurance est demandé en début d'année. Il est inséré dans le carnet de liaison de l'élève.

4. La demande de bourse de collègue


- La bourse est une aide financière de l'Etat attribuée en fonction des revenus.
 - Si l'enfant est demi-pensionnaire, la bourse viendra directement en diminution de la facture de cantine.
 - Si l'enfant n'est pas demi-pensionnaire (= élève externe), la bourse est versée directement aux familles.
- **ATTENTION** : cette demande doit absolument être faite en ligne en septembre sur le site des téléservices de l'académie de Strasbourg. Pour vous connecter, se munir de votre identifiant EDUCONNECT distribué par l'établissement en début d'année.

5. Le fonds social collégien

- Dans le cadre des mesures prises en faveur des élèves de familles en difficulté, il existe depuis la rentrée de 1997 un Fonds Social Collégien.
- Il est destiné à faciliter l'accès à la restauration du plus grand nombre d'élèves, de prendre en charge les frais occasionnés par la scolarisation des enfants, de participer aux frais de sorties et voyages.
- Pour en bénéficier, les familles concernées pourront s'adresser au collège ou à l'assistante sociale du collège.



Collège Remy Faesch 07 place Joffre 68800 THANN

 03-89-37-91-06

ce.0681541f@ac-strasbourg.fr

www.remyfaesch.fr



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*